

Conseil Municipal du 06 mai 2026
Délibération n° 2026-25

Convocation envoyée le	28.04.26
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	21
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-six, le six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET-RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, POTIN, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, THIRY, LAMENDOUR, NÈGRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Philippe MARTY a donné pouvoir à Madame Florence DAVOT.
Monsieur Didier LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe NÈGRE

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, Monsieur Lionel est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Attribution de subventions de fonctionnement aux Associations

Vu l'avis de la Commission « Associations » en date du 15 avril 2026,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le versement de subventions aux associations listées ci-dessous, pour l'année 2026, comme suit :

Association	Montant versé en mai 2026	Montant à verser en septembre 2026	Total subventions versées
USLV	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
APE	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Médiathèque	8 500,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €
Culture et Loisirs	5 750,00 €	5 750,00 €	11 500,00 €
Guichet unique	5 150,00 €	5 150,00 €	10 300,00 €
La Pétanque	250,00 €	0,00 €	250,00 €
ASR	350,00 €	0,00 €	350,00 €
Judo	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Comité de jumelage	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
PHARE	200,00 €	0,00 €	200,00 €
CAR	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
La Crue	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
La chorale sans nom cent notes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Ubaka	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Gym volontaire	190,00 €	0,00 €	190,00 €
Maison des Rochecorbonnais	250,00 €	0,00 €	250,00 €
La Rabouilleuse école de Loire	800,00 €	0,00 €	800,00 €
Orchestre de Rochecorbon	4 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 €
Orchestre de Rochecorbon - école de musique	18 750,00 €	18 750,00 €	37 500,00 €
La protection civile	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Union des chasseurs	100,00 €	0,00 €	100,00 €
USEP	800,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL SUBVENTION VERSÉES	54 990,00 €	42 650,00 €	97 640,00 €

PRECISE qu'en dessous d'un montant de 2 000 € la subvention sera versée en une fois. Au-delà de ce montant, la subvention sera versée à hauteur de 50% en mai puis 50% en septembre.

DIT que la dépense est inscrite au Budget 2026 - Article 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 06 mai 2026
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Lionel PINAULT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans